

Évolution des cycles de travail

Pour tous les cycles :

- pause de 45 minutes incluse dans le temps de travail.
- 10 minutes d'habillage + 10 minutes de déshabillage incluses dans le temps de travail.

NB : le volume horaire annuel de chaque cycle est amené à varier marginalement d'année en année en fonction du nombre de samedis et dimanches, du positionnement des jours fériés dans l'année, et du caractère bissextile de l'année.

Rythme 5/2 « brigades A et B » (niveau de sujétion 4 -travail un samedi sur 2)

Nombre de jours de travail : 365 – 104 repos – 9 fériés – 33 CA + 1 journée de solidarité = 220 jours.

Pour conserver le nombre total de congés PP de **52**, 19 JRTT pourront être générés en acquisition, aboutissant à 201 jours travaillés.

La durée quotidienne moyenne de travail sera de **7h12**.

Le temps de travail annuel sera de $201 * 7h12 = 1\ 447h$ (pour un temps de travail théorique en 2018 d'un agent au niveau de sujétion 4 de 1 452 h).

Horaires : 7h30/14h12 le matin, 11h48/19h30 l'après-midi.

Rythme 5/2 « contrôleurs » (niveau de sujétion 2 - travail en horaires décalés)

Nombre de jours de travail : 365 – 104 repos – 9 fériés – 33 CA + 1 journée de solidarité = 220 jours.

Pour conserver le nombre total de congés PP de **52**, 19 JRTT pourront être générés en acquisition, aboutissant à 201 jours travaillés.

La durée quotidienne moyenne de travail sera de **7h24**.

Le temps de travail annuel sera de $201 * 7h24 = 1\ 487h24$ (pour un temps de travail théorique en 2018 d'un agent au niveau de sujétion 2 de 1 496h).

Horaires : 6h30/13h54 le matin, 13h06/20h30 l'après-midi.

Cycle alternatif (1 seul contrôleur présent) : 9h/16h24

Rythme 5/2 « brigades C » (niveau de sujétion 1)

Nombre de jours de travail : 365 – 104 repos – 9 fériés – 33 CA + 1 journée de solidarité = 220 jours.

Pour conserver le nombre total de congés PP de **52**, 19 JRTT pourront être générés en acquisition, aboutissant à 201 jours travaillés.

La durée quotidienne moyenne de travail sera de **7h31**.

Le temps de travail annuel sera de $201 * 7h31 = 1\ 510h51$ (pour un temps de travail théorique en 2018 d'un agent au niveau de sujétion 1 de 1 518h).

Horaires : 9h30-17h01.

Rythme roulement 4/2 jour en journée continue (niveau de sujétion 4 - travail en roulement sans repos fixe).

Nombre de jours de travail : 365 – 122 repos en moyenne – 33 CA + 1 journée de solidarité – 9 jours fériés = 202 jours en moyenne.

Pour conserver le total PP congés + fériés (**47 + 11 = 58**), 16 JRTT pourront être générés en acquisition, aboutissant à 186 jours travaillés. 9 jours fériés seront pris en compte.

La durée quotidienne moyenne de travail sera de **7h48**.

Le temps de travail annuel sera de $186 * 7h48 = 1\ 450h48$ (pour un temps de travail théorique en 2018 d'un agent au niveau de sujétion 4 de 1 452 h).

Horaires (hors centre de régulation des enlèvements) : 6h45/14h33 le matin ; 12h27/20h15 l'après-midi ; 15h42/23h30 en soirée.

Horaires (en centre de régulation des enlèvements) : 6h30/14h18 le matin ; 12h27/20h15 l'après-midi ; 15h42/23h30 en soirée.

Rythme roulement 4/2 3/3 nuit en journée continue (niveau de sujétion 4 - travail en roulement sans repos fixe).

Nombre de jours de travail : 365 – 152 repos en moyenne – 33 CA + 1 journée de solidarité – 9 jours fériés = 172 jours en moyenne.

Pour conserver le total PP congés + fériés (**35 + 11 = 46**), 4 JRTT pourront être générés en acquisition, aboutissant à 168 jours travaillés. 9 jours fériés seront pris en compte.

La durée quotidienne moyenne de travail sera de **8h38**.

Le temps de travail annuel sera de $168 * 8h38 = 1\ 450h24$ (pour un temps de travail théorique en 2018 d'un agent au niveau de sujétion 4 de 1 452 h).

Horaires : 22h22/7h ou 22h30/7h08.